

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026.

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-neuf juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

Mme Sophie DEMANGE, M. Christophe CARRERA, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Mme Isabelle LIBERT, M. Laurent CHARTIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Christian SORIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Jean-François MAILLARD, Mme Sandrine CHEVALLIER, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Valérie NEVEU, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Jean Marc LECLERC	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
Mme FAUSTINO-CARVALHO Mathilde	à	Mme Isabel RIBEIRO PAIS
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
M. Farès CHABANI	à	M. Christophe CARRERA
Mme Clémence CHAUVET	à	Mme Isabelle LIBERT

ABSENTS :

Mme Chritiane COUREL

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Eric VINCENT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

165.06.2026 VIE ASSOCIATIVE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR PROJET A L'ASSOCIATION RANDOSNY

Résumé :

L'association Randosny, implantée à Osny, allie pratique sportive et engagement environnemental à travers la randonnée pédestre. Ses activités, conçues pour un public varié, permettent à la fois de découvrir des paysages préservés et de s'initier à une marche responsable. En complément des sorties locales, elle organise des voyages culturels où la découverte du patrimoine se conjugue avec l'effort physique.

Enjeux et objectifs :

Affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, l'association compte aujourd'hui 50 membres, dont la cotisation annuelle – fixée à 40 euros, incluant 31 euros de licence fédérale – contribue à financer un encadrement de qualité et à garantir des conditions de pratique sécurisées. Son dynamisme se traduit par une offre régulière de sorties, avec deux parcours hebdomadaires, dont un adapté aux marcheurs occasionnels (moins de 12 km). Ces activités, encadrées par 12 guides bénévoles, s'enrichissent de collaborations avec d'autres clubs (Auvers-sur-Oise, Saint-Brice, Chars) et de randonnées thématiques à la journée (Versailles, Compiègne, etc.). Pour renforcer l'expertise et la diversité des expériences proposées, l'association fait appel, lorsque le budget le permet, à des guides professionnels extérieurs, notamment pour des terrains exigeants. Par ailleurs, soucieuse de réduire son empreinte écologique, elle promeut activement le covoiturage parmi ses adhérents.

Présentation du projet :

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une randonnée accessible, formatrice et conviviale, l'association propose à ses membres un séjour en Bretagne, marqué par l'intervention d'un guide local. Cette expertise extérieure présentera plusieurs avantages déterminants :

- ✓ Sécurité et sérénité : une gestion optimisée du rythme, une connaissance précise des itinéraires et une anticipation des risques, pour des conditions de marche adaptées à tous.
- ✓ Progression technique : un accompagnement personnalisé sur des compétences clés (orientation, techniques de marche), afin d'enrichir la pratique de chacun.
- ✓ Découverte approfondie : un éclairage privilégié sur le patrimoine naturel et culturel breton, pour une immersion authentique.
- ✓ Rencontres et convivialité : des échanges avec les acteurs locaux (pêcheurs, mytiliculteurs, etc.), favorisant la cohésion du groupe et le lien social, une dimension essentielle pour un public majoritairement âgé de plus de 60 ans.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de bien-être par le sport en maintenant une activité physique régulière, en luttant contre l'isolement et en renforçant la solidarité.

Pour le concrétiser, l'association sollicite le soutien de la ville sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 1 390 € afin de compléter son budget.

Compte tenu du caractère ciblé du projet, qui ne concerne pas l'ensemble des adhérents, et des ressources financières disponibles de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de **500 €**.

Impact financier :

500 €.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de demande de subvention ci-annexé,

CONSIDERANT l'intérêt que présente ce projet,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 16 juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Randosny afin de contribuer au financement de leur projet qui s'inscrit dans une démarche globale de bien-être par le sport en maintenant une activité physique régulière, en luttant contre l'isolement et en renforçant la solidarité.

Article 2 :

Dit que la dépense afférente est inscrite au budget communal de l'exercice 2026.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 25 juin 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Laurent ACHITE-HENNI



DOSSIER DE SUBVENTION 2026

☒ Dossier pour projet exceptionnel

Ce dossier de subvention à projet peut nous être retourner **tout au long de l'année** par mail : associations@ville-osny.fr

NOM DE L'ASSOCIATION :

RANDOSNY

Adresse du siège social :

Code postal : 95520

Ville : OSNY

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Nom et prénom du/de la président(e) : MOTREFF Jean

Téléphone : 0620850054

e-mail : jeanmotreff952@gmail.com

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DANS L'ASSOCIATION (si différente du responsable) :

Nom et prénom : MARTINE Dominique

Fonction : Secrétaire

Téléphone : 0604001247

e-mail : domosny95@gmail.com

Montant de la subvention sur projet 2026 sollicitée auprès de la Ville :

1390

€

1. Présentation de l'association

1.1 / RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Indiquez succinctement l'objet social de votre association (joindre vos statuts) :

RANDOSNY a pour objet la pratique de la randonnée pédestre, tant pour son aspect sportif que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs

Association déclarée loi 1901 ☒ R.U.P.* ☐ Section ou délégation locale ☐

Date de publication de création au Journal Officiel : 12/09/2017

Site Internet, réseaux sociaux :

Randosny.fr

Union ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquez le nom complet et le numéro d'affiliation) : FFRP Fédération Française de la Randonnée Pédestre n°10246

L'association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) : ☐ oui ☒ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Attribué par :

En date du :

L'association dispose-t-elle d'un commissaire au compte ? ☐ oui ☒ non

L'association dispose-t-elle d'un expert-comptable ? ☐ oui ☒ non

1.2 / ADHÉRENTS

Nombre d'**adhérents** saison actuelle : 50

Nombre d'**adhérents** de la saison précédente : 47

Nombre d'adhérents par tranche d'âge :

Moins de 25 ans : 0

25 à 60 ans : 14

Plus de 60 ans : 36

*R.U.P. : Reconnaissance d'Utilité Publique

Montant de la **cotisation annuelle** saison 2025/2026 :

CATÉGORIE ET/OU ACTIVITÉS	MONTANT	DONT PART LICENCE
Randonnée	40	31

ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Votre association accueille-t-elle des personnes en situation de handicap (handicap reconnu) ?

☐ OUI ☒ NON

Votre association dispose-t-elle d'une affiliation ? ☐ OUI ☐ NON

Nombres de personnes en situation de handicap accueillies dans un groupe de personnes valides :

Nombres de personnes en situation de handicap accueillies dans un groupe spécialement dédié aux porteurs de handicap :

1.3 / RESSOURCES HUMAINES

FONCTION		NOMBRE	HEURES HEBDOMADAIRES
Bénévoles : <i>= personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée</i>	Indemnisés	0	
	Non indemnisés	10	8
Volontaires : <i>= personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex. : service civique)</i>		0	0
Salariés :		0	0

PERSONNEL ENCADRANT

NOM ET PRÉNOM	HEURES HEBDO.	NIVEAU D'ENCADREMENT (diplômes/brevets...)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de personnes total :	12
Nature des avantages des membres du conseil d'administration ou de l'organe délibérant :	0
Nombre d'élus municipaux membre du Conseil d'Administration (précisez lesquels) :	0

2. Présentation du projet

2.1 / DESCRIPTIF

Vous pouvez dupliquer cette fiche selon le nombre d'actions prévues.

Cette section n'est pas obligatoire. Elle est relative à un projet que vous souhaitez mettre en place. Vous devez impérativement nous fournir un budget prévisionnel lié au projet. Une fois le projet achevé, il sera nécessaire de nous transmettre les factures associées. Si votre projet est assez conséquent vous pouvez nous transmettre un dossier complet.

Nom de l'action ou de l'évènement : Séjour randonnée guidée dans les Côtes d'Armor

Présentez le **contenu de l'action projetée (enjeux, objectifs...)** :

1. Description générale

- Durée : 7 jours
- Lieu : la Bretagne - Côtes d'Armor - les randonnées sur les sentiers des douaniers GR34
- Public cible : adhérents de l'association – randonneurs confirmés
- Encadrement : 1 guide diplômé local + les guides bénévoles de l'association

2. Contenu

Environ 70 km de randonnée sur les sentiers des douaniers GR34 ainsi que le tour en randonnée de l'île de Bréhat.

Découverte des ports et de métiers de pêche, de la mytiliculture, visite de Fort Lalatte, des réserves ornithologiques ainsi que des spécialités régionales.

3. Objectifs

- Sécurité : maîtriser itinéraire et gestion risques.
- Pédagogique : transmettre compétences techniques (orientation, marche efficace).
- Expérientiel : découverte du milieu, bien-être, cohésion de groupe.

4. Objet de demande de subvention de 1390€ - participation au frais du guide local
L'intervention du guide local représente une réelle plus-value pour le séjour :

- Le guide local apporte une connaissance approfondie du territoire, de son histoire, des patrimoines naturels et culturels de la région, garantissant des itinéraires de randonnées sûrs et adaptés au groupe.
- Il organise des découvertes de la nature (faune, flore, zones humides, géologie), p.ex. : visite et observation de la réserve ornithologique du Cap Fréhel
- Il facilite des rencontres et visites de métiers locaux (pêche, mytiliculture, artisanat, agriculture), offrant une immersion authentique et un soutien direct à l'économie du territoire.
- Sa présence réduit les risques (orientation, premiers secours), permet une meilleure gestion du rythme et prolonge l'apprentissage par des commentaires pédagogiques en continu.

Public ciblé (âge, sexe...) :

Adhérents de Randosny

Nombre approximatif de personnes attendues : 26

Date de mise en œuvre prévue : du 24 au 30 mai 2026

Lieux de réalisation :

la Bretagne - les Côtes d'Armor

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

Méthode d'évaluation d'un séjour de randonnée guidée

Réunion en fin de séjour pour discuter et évaluer les points suivants du séjour randonnée guidée:

- Qualité de l'encadrement (sécurité, pédagogie).
- Satisfaction globale des participants.
- Respect du programme et gestion du temps.
- Impact environnemental et comportement écoresponsable.
- Retour sur la logistique (hébergement, restauration, transport).
- Les axes d'amélioration pour l'année suivante.

Si le projet est un renouvellement, quel est le bilan de l'action N-1 :

En mai 2025 Randosny a organisé un séjour randonnée dans le Jura du 24 au 31 mai.

Tous les adhérents étaient satisfaits et demandent de continuer l'organisation des séjours avec les guides locaux, qui connaissent parfaitement les circuits de randonnées, l'histoire, la flore et la faune locale ainsi que les nouveaux aménagements du territoire liés aux changements climatiques.

Subvention demandée : 1390

€

3. Finances

3.1 / COMPTE DE RÉSULTAT ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Joindre le budget prévisionnel de l'action.

3.1 / AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Montant du dernier relevé bancaire

Date : 16/03/2026

Montant : 1315,61€

Avez-vous des placements financiers directs (ex. Livret A) ou indirects (ex. Sicav) ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, quel(s) placement(s) :

Caisse	€	Solde au	2026
Compte bancaire	€	Solde au	2026
Livret ou placement	€	Solde au	2026

4. Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e) :

agissant en tant que Président(e) de l'association représentant(e) légal(e) de l'association

- ☐ certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ☐ certifie avoir pris connaissance du Contrat d'engagement républicain et y adhérer dans sa totalité ;
- ☐ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ☐ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande, et m'engage d'une part, à utiliser l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et d'autre part, à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide ;
- ☐ s'engage à faire état de la participation de la commune dans tout support d'information ou de communication concernant ses actions ;
- ☐ s'engage à joindre à cette demande les documents suivants :
 - RIB
 - Composition du bureau
 - Dernier procès-verbal d'assemblée générale
 - Compte de résultat
 - Budget prévisionnel
 - Bilan comptable (pour les demandes supérieures à 1000 €)
 - Derniers relevés de compte bancaire
 - La photocopie de la police d'assurance responsabilité civile,

☐ Demande une subvention de : 1390 €

Fait le, 16/03/2026 à Osny

Signature et cachet

Le secrétaire de RANDOSNY



Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.